

Notre Dame de Kerbader

Cette chapelle de construction simple et classique semble dater du XVI^{ème} siècle; (cependant, MM. **Couffon** et **Le Bars** la classent au XVII^{ème}). L'édifice actuel en forme de croix latine avec chevet à pans coupés présente une petite sacristie accolée. La fontaine de dévotion, sans grand caractère et d'un accès difficile par temps humide, se niche dans un pré au nord-est de la chapelle.

On la désigne parfois sous le nom de "*Chapelle de Notre Dame des Neiges*", mais cette appellation semble assez récente. Lors de la prise de possession de la seigneurie de Penfoulic-Coat Conan par **Aubin du Plessix** en 1746, le constat établi par le notaire Louis Perrault nous apporte les premiers renseignements intéressants: "... *En présence de Mme Bertholom du manoir de Coat Conan, nous avons ensuite pénétré dans la chapelle de Notre Dame de Kerbader, dédiée à la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, non sans avoir au préalable observé toutes les formalités requises et nécessaires pour bonne et valable possession, prendre et acquérir, aux termes de la Coutume. Nous avons trouvé la porte côtière du midi sans clef, ne fermant que d'un simple loquet. Après nous être mis à genoux et avoir adressé nos prières à la Très Sainte Vierge, et après avoir observé toutes les formalités requises en pareil cas, nous avons examiné les vitres de la chapelle, où nous n'avons trouvé aucun écusson ni armoires,*

lesquelles vitres nous semblent avoir été nouvellement remplacées. Sur la porte de la dite chapelle, il y a un écusson avec les mêmes armes que celles de Coat Conan... "

Cette prise de possession ne fut pas du goût du Conseil de Fabrique, qui s'insurgea contre les prétentions du sieur **Aubin du Plessix** de faire de Notre Dame de Kerbader une chapelle privative de Coat Conan. La Fabrique rassembla tous les documents qu'elle put, aidée en cela par le recteur **Perrot**, afin de prouver son caractère de chapelle paroissiale. Les arguments avancés étaient en particulier :

- "*la possession d'établir une fabrique dans cette chapelle;*

- *la possession des recteurs d'y prendre le tiers des offrandes;*

- *celle des évêques d'y faire la visite et de se faire payer de leurs droits, et l'imposition aux taxes du diocèse.*

Ces éléments autorisent le Général à demander que cette chapelle ne soit pas rendue privative au sieur Aubin...

... Si l'on ajoute que depuis un temps immémorial, le Général qui l'a d'ailleurs fait construire, l'a réparée et entretenue, on pourra difficilement se refuser à la reconnaître pour chapelle de paroisse. Le défaut de réparations et entretien de la part des propriétaires de Coat Conan est une preuve non équivoque de l'abandon qu'ils en ont fait au Général, à supposer qu'elle leur ait jamais appartenu ..."

Dans le dossier préparé par la Fabrique, plusieurs documents viennent conforter sa position. On y trouve une copie certifiée de ses comptes, une quittance du 24 mai 1676 consentie par un libraire de Quimper à la "Fabrique de Kerbader" pour la reliure d'un missel: 50 sols. On peut lire aussi sur le calice de cette chapelle daté de 1751 qu'il appartient à Notre Dame de Kerbader. Un extrait des rôles de décimes de 1697-1699 prouve l'imposition que l'on faisait à la chapelle; ce cahier de comptes relate aussi le paiement du tiers, du droit de visite, et de la taxe du diocèse pour les années 1719 à 1726, comptes approuvés par les évêques et différents commissaires *"en la matière accoutumée"*.

"Que le sieur Aubin s'attribue tant qu'il lui plaira l'écusson que le Général a reconnu être au-dessus de la petite porte de cette chapelle: il n'a jamais entendu le lui disputer, mais le Général veut laisser libre l'entrée de cette chapelle et d'y faire inhumer les tréviens". Il indique également que les signes essentiels de la possession sont les armes à la maîtresse vitre ou à la clef de voûte, et que ces armes n'apparaissent nulle part.

Le sieur **Aubin** fut débouté de ses prétentions, après une longue et coûteuse procédure dont le Général fut en partie dédommagé.

Tous les éléments invoqués lors du procès nous apportent quelques précisions sur la chapelle: On y procédait à des inhumations, ce qui lui conférait une certaine importance. L'écusson placé au-dessus de la petite porte du midi a été martelé, et l'on ne connaîtra probablement jamais exactement les armes qu'il portait, car si elles étaient semblables à celles placées au-dessus de la porte du manoir, ces dernières aussi ont été martelées. Cela nous permet cependant de penser que la chapelle date probablement de la fin du XVI^{ème} siècle, et serait contemporaine de la reconstruction du manoir de Coat

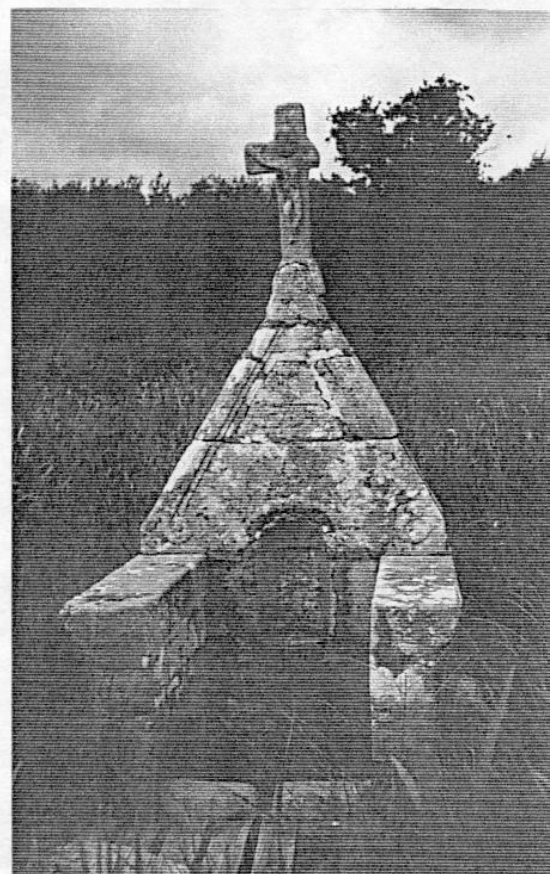
Conan.

Dans la prise de possession de 1768 par Madame de **Laxalde**, il est encore question de cet écusson

" Monsieur des Déserts, chargé du constat, nous a fait voir qu'au-dessus de la porte, au dehors de la chapelle, côté midi, il y a un écusson en pierre de taille, portant en partie les armes qui sont dans l' écusson au-dessus de la porte du manoir"... Mais sans autre précision.

Au cours du procès intenté au sieur du **Plessix**, on s'était efforcé de préciser ces armes, mais sans y parvenir avec certitude: L'un parle de *"sinople à trois larmes d'argent"*.

La fontaine de Kerbader



Un autre d'un "*petit écusson gravé dans le linteau de la porte portant trois pins et une hure de sanglier en abîme*". Un troisième y voyait un loup. Aujourd'hui, on distingue à peine l'emplacement de l'écusson qui était de dimensions réduites et beaucoup moins élaboré que celui du manoir.

Le recteur Perrot et le Général avaient sans doute d'autres motifs de préserver leurs droits, car Kerbader était après Sainte-Anne la chapelle de la paroisse qui recevait le plus d'offrandes, bien plus que celle du bourg ou de La Forêt. En 1747, **Paul Caradec**, la fabrique, comptabilisait le montant des offrandes à 163 Livres, dont le tiers revenait au recteur, et une Livre 10 sols pour les frais de visite.

En 1746, la reconstruction de la sacristie de l'église paroissiale ayant été décidée, on emprunta 600 Livres, par permission de l'évêque, à la Fabrique de la chapelle de Kerbader "*dont 450 Livres ont été remises par Tanguy Bertholom à Me Le Prédour et 150 Livres par le même à Mr le Recteur qui en a donné récépissé le 7 juin 1747*". Mais cela ne suffira pas, et pour finir de régler les dépenses, la Fabrique de Fouesnant obtint encore de l'évêque l'autorisation d'emprunter 300 Livres à celle de Kerbader. Malgré ces prêts, en 1750 **Jeanne Bertholom**, veuve de **Tanguy**, remettait au nouveau fabrique la somme de 302 Livres 5 sols, reliquat du compte de l'année écoulée.

En 1756, la fabrique de Kerbader possédait 1311 Livres 15 sols 5 deniers dans le coffre de la paroisse, "*y compris le dépôt fait le 24 avril 1755 par la veuve de Tanguy Bertholom de la somme de 150 Livres remise directement à Mr le Recteur*".

En 1778, on puise dans le coffre pour réparer la toiture de Kerbader. On prélève d'abord 600 Livres, puis une autre fois 600 Livres. Entre temps, d'autres travaux sont réalisés dans la chapelle. En 1772, le registre des mariages de la paroisse de Fouesnant porte le texte suivant: "*Ce jour, 28 du mois de may mil sept cent soixante douze, étant allé processionnellement avec le peuple au lieu destiné pour la réédification de la chapelle de Notre Dame de Kerbader en Fouesnant, a été fait solennellement par Mr Keraris, prêtre curé délégué de Fouesnant, la bénédiction des premières pierres fondamentales de la susdite chapelle, et la première a été posée et placée par le susdit célébrant, la seconde et la troisième par MM. Kerguidou et Guillermou, prêtres soussignants.*"

Tous ces éléments nous indiquent que la trésorerie de la Fabrique de Kerbader était florissante et correspondait sans doute à une fréquentation régulière de la chapelle, où l'on venait invoquer Notre Dame de Kerbader ou Notre Dame de Pitié, dont la grande statue s'élève toujours dans le chœur parmi quelques autres, dont une Vierge Mère de l'atelier d'Anthome, deux Piétas, un Saint Jean-Baptiste, deux anges adoreurs encadrant l'autel en bois daté de 1853.

Au XVIII^{ème} siècle, aucun écrit n'indique que la chapelle soit dédiée à Notre Dame des Neiges: il n'est question que de Notre Dame de Kerbader ou "de Pitié". Il fut une époque où la dévotion à Notre Dame des Neiges se répandit en France et en Bretagne, mais l'origine en remonte à une époque très ancienne.

En 1951, **Alain Le Goaziou** signale que "dans l'église de Kerdevot en Ergué-Gabéric, il y a une ancienne statue de Notre Dame des Neiges: elle se trouve en face de Notre Dame de Kerdevot, et elle est l'objet d'une grande dévotion. Plusieurs ex-voto l'entourent. La chapelle de Notre Dame des Neiges à Kerbader en Fouesnant renferme deux statues de Notre Dame des Neiges. On y va processionnellement tous les ans pour le pardon, auquel j'ai assisté cette année, le troisième dimanche d'avril".

Que sont devenues ces deux statues ? Peut-être **Le Goaziou** les a-t-il confondues avec les deux piétras ou Notre Dame de Pitié ?

Mais ni à Kerdevot, ni à Kerbader il n'a neigé un 15 mai, jour du pardon ! **Gourvil** nous donne des précisions quant à cette appellation et à l'origine de cette dévotion: " La célèbre église de Sainte Marie Majeure, à Rome, est placée sous l'invocation de Notre Dame des Neiges (Sancta Maria ad Nives), et voici dans quelles circonstances: Un patricien romain du nom de Jean, vivant sous le pontificat du pape Libère (352-356), possesseur d'une grande fortune et sans héritier, désirait consacrer ses biens à l'honneur de la Vierge, mais ne savait comment s'y prendre. Certain mois d'août, un soleil ardent brûlait la terre et menaçait de dessécher toute la végétation, lorsque dans la nuit du 4 au 5 de ce moi., la Vierge apparut simultanément au patricien et au Saint-père, cependant que le sommet du mont Esquilin se couvrait d'une couche de neige immaculée. La Mère du Christ recommanda à Jean et à Libère d'élever une église à l'endroit où s'était produit le phénomène et où la foule se rendit le matin même. Le pape traça, incontinent, sur place, le plan de l'édifice, puis la neige fondit, se résorbant sous forme de nuages

blancs parfumés comme de l'encens. La dédicace de l'église eut lieu le 5 août, ce qui explique l'inscription à cette date de la fête de Notre Dame des Neiges. Cette église est l'une des plus célèbres de la chrétienté, et c'est l'une des quatre basiliques romaines qui doivent être visitées en l'année du Jubilé". Souhaitons que ces explications satisfassent tous ceux qui semblent intrigués par le vocable "Notre Dame des Neiges".

Si l'on inhumait des tréviens dans la chapelle, elle était aussi parfois le cadre d'autres cérémonies plus agréables.



Notre Dame de Kerbader...
Notre dame de Pitié...
ou Notre Dame des Neiges ?

Le 30 avril 1737, on y célébra les fiançailles de "**Jean François Le Forestier**, seigneur de Lesmadec, Conseiller du Roi, Doyen au Présidial de Quimper, et de Demoiselle **Anne Yvonne de Landanet**, dame de Kerrobin, fille majeure de Messire **Sébastien de Landanet** et de **Marie de Boisguéhenneuc**, vivants chevalier seigneur et dame de Coat Clévarec, Mezaler, Kermouallic et autres lieux". Le mariage fut célébré le 20 mai dans la même chapelle, avec dispenses d'alliance accordées par **François Hyacinthe de Plœuc**, évêque de Quimper. Toute la noblesse des environs assista à la cérémonie, et on relève au bas de l'acte les signatures de **Jean-François de Landanet de Kergorentin, Marie Josèphe de Landanet de Mézaler, Guillaume de Marigo, de La Savonnaye, Duplessix, de Kernilis, Hyacinthe Joseph de Marigo de Ranelon, Anne Ansquer, Toussaint Abel Duplessix, François de Kernaflen...** Plusieurs autres signatures sont indéchiffrables. Tout le clergé fouesnantais est également présent : Perrault, Le Guillou, Le Rhun et le curé Perrot.

N'oublions pas que nous sommes ici dans le fief de Tanguy Caradec et d'Alain Nédélec; un ancien chemin nous conduit d'ailleurs au Cosquer tout proche. Les événements qui troublèrent la quiétude des fouesnantais durant les années 1791-92 affectèrent le site paisible de Kerbader, qui n'avait sans doute jamais connu une telle effervescence. La journée du 8 juillet 1792

fut certainement la plus mémorable. Alain Nédélec avait fait bannir qu'un rassemblement se tiendrait sur le placître de Kerbader, et une foule de paysans sommairement armés avait répondu à son appel. Combien étaient-ils ? On a avancé le nombre d'un millier, mais c'est peu probable: la population du canton s'élevait à cette époque à un peu plus de 4.000 habitants répartis dans 700 "feux", et comptait 409 citoyens actifs, c'est-à-dire ayant le droit de vote. Lors de l'élection du Juge de Paix, Alain Nédélec avait obtenu 192 voix sur 230 votants. Il semble que par la suite une opposition plus forte se soit manifestée à son égard, particulièrement dans les communes de Fouesnant, Gouesnac'h et Clohars, et que tous les paysans ne suivirent pas ses directives, malgré les pressions dont ils étaient l'objet. Ces chiffres permettront à chacun de se faire une idée de la troupe qui occupait ce 8 juillet le placître de Kerbader, et qui ne devait pas dépasser quelques centaines.

Le lendemain 9 juillet on quitta Kerbader pour faire mouvement sur Fouesnant, et le mardi 10 juillet éclata la "bataille" qui vit la déroute des révoltés.

Kerbader allait retrouver son calme. A l'ombre des grands chênes, des nostalgiques pourront rêver à cet épisode qui ne fut pourtant pas à la gloire du Pays Fouesnantais.

Jean Le FOLL.